



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

PERMIS DE FEU

Public visé

- Travailleurs devant réaliser un permis de feu ou en appliquer les consignes (responsables sécurité ou maintenance, opérateurs) lors de travaux par point chaud sur un poste non permanent, ou dans le cadre d'un plan de prévention.

Prérequis

- Aucun.

Justification de l'action

- Incendie : Article R4227-28 du code du travail.
- Ordonnance préfectorale du 10 février 1970.
- Arrêté du 19 mars 1993.
- Sécurité : Article L4141-4 du code du travail.

Durée de l'action

- 3 à 4 heures (0,5 jour).

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Obligations réglementaires.
- Théorie du feu, causes d'incendie.
- Mode de propagation de l'incendie.
- Risques inhérents à l'activité de chantier.
- Analyse et rédaction du document.
- Mesures de sécurité à prendre concernant avant les travaux : vérifications et mesures de précaution avant travaux, risques pendant les travaux, vérifications et surveillance après les travaux.
- Enseignements pratiques : Etude de cas, exercices de rédaction

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 42872 – Sécurité incendie.
- NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques d'un travail par point chaud, de rédiger un permis de feu, et de veiller à l'application des prescriptions de sécurité.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPi, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.